

ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis,

Comme vous le savez, l'Unafam s'est dotée d'un Conseil d'administration renouvelé.

Notre mission et notre action ont, une fois encore, été reconnues, puisque la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a renouvelé son soutien financier dans le cadre de nos actions de formation pour cette année.

Par ailleurs, l'Unafam poursuit son travail en termes de plaidoyer, de développement et de travail en réseau afin de mieux accompagner l'entourage des personnes touchées par les troubles psychiques et leurs proches malades.

Conformément aux engagements pris lors de l'assemblée générale, une réunion rassemblant l'Unafam, Agapsy (Fédération Nationale des Associations Gestionnaires pour l'Accompagnement des personnes handicapées PSYchiques) et la Fédération d'Aide à la Santé Mentale (FASM) - Croix-Marine a eu lieu le 9 juillet. Celle-ci avait pour but d'identifier des sujets de collaboration. Deux critères ont été retenus pour déterminer ces sujets communs :

- l'utilité pour notre cause
- l'efficacité à travailler ensemble plutôt que seuls.

Dans un premier temps, nous avons convenu de travailler sur un positionnement commun autour du projet de loi à paraître courant juillet. Ce travail en commun sera coordonné par la directrice générale de l'Unafam, Fabienne Duboscq. Pour rappel, la présentation du projet de loi est annoncée à la mi-septembre devant le Conseil des ministres pour un examen parlementaire début 2015.

Le chemin qui nous reste à franchir est encore long, mais je reste confiant concernant l'engagement des femmes et des hommes qui font avancer notre association. Je salue la ténacité de nos adhérents, le dynamisme de nos délégations et le soutien de nos bénévoles et partenaires.

En cette période estivale, je vous souhaite beaucoup de sérénité, dans les moments de calme comme dans les épreuves plus difficiles.

Bien sincèrement,

Philippe Charrier

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de notre AGO du 26 juin, notre Conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet dernier pour désigner les administrateurs composant le Bureau.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élus et remercions le Conseil pour son opiniâtreté dans le combat qu'il mène au nom de nos proches.

La nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Philippe CHARRIER (Président)
- Alain BONIFAY (Vice-président)
- Béatrice BORREL (Vice-présidente)
- Michel GIRARD (Vice-président)
- Danièle LOUBIER (Trésorière)
- Roselyne TOUROUDE (Vice-présidente)
- Jean-Louis GILLES
- Delphine HEDARY
- Michel LACAN
- Roland LUBEIGT
- Jean-Yves MENER
- Marie-Françoise PILET
- Thérèse PRECHEUR
- Chantal ROUSSY
- Roger SONNET
- Michel ZARKA
- Rémy BAERT
- Martine BARRES
- Marguerite BOURGEOIS
- Michèle DRIOUX
- Jacqueline FRAISSENET

EUFAMI : UNE ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES AIDANTS

L'EUFAMI (*European Federation of Families of People with Mental Illness*), la Fédération européenne des Associations de Familles de Malades Psychiques, vient de mettre en ligne la version française de son questionnaire destiné aux familles. L'objectif de ce questionnaire : recenser les besoins des aidants de personnes atteintes de troubles psychiques au plan Européen. Pour participer à cette enquête, suivez ce lien : <https://www.surveymonkey.com/s/CR5HXQC>.

L'Unafam, qui siège à l'Eufami, ne manquera de vous faire un retour sur les résultats de cette enquête.

RÉACTIONS SUR LE RAPPORT DE DENIS PIVETEAU* « ZÉRO SANS SOLUTION » : LES 8 RECOMMANDATIONS DE L'UNAFAM POUR UN PARCOURS DE VIE SANS RUPTURE

L'Unafam se félicite que la notion de « parcours de vie accompagné » soit reconnue comme essentielle pour la vie des personnes en situation de handicap et leurs proches. Mais l'association n'oublie pas de souligner que certaines dispositions des lois sur le handicap psychique, comme l'obligation de soin ou la mise en place des urgences, ne restent encore que partiellement appliquées.

L'Unafam souligne également qu'un nombre très important de personnes handicapées psychiques est encore sans solution de logement accompagné ou d'hébergement dans une structure médico-sociale. Accompagnants de proximité au quotidien, les familles ont apporté le témoignage de leur vécu et de leurs attentes dans un groupe de travail consultatif. Comme le rappelle Philippe Charrier, « *Le support des familles vieillissantes, épuisées, voire disparues, ne peut plus être la seule solution pour les « sans solutions » qui se retrouvent souvent alors à la rue, en rupture de soin et en rupture avec la société* ».

Au nom des familles, l'Unafam émet les huit recommandations suivantes pour les personnes en difficulté psychique sévère :

1- Prendre en compte toutes les composantes indissociables du « parcours de vie » : santé, vie sociale, vie citoyenne et aidants de proximité.

2- Considérer « le parcours de soin » comme partie intégrante « du parcours de vie », dans ses composantes psychiques et somatiques en privilégiant « l'aller-vers », en relation étroite avec le médecin référent ; ceci dans le cadre de « l'obligation de soin » dont le CMP de proximité est responsable.

3- Passer au sein des MDPH de la gestion de dossier à un accompagnement des personnes, sans occulter les profonds changements que cela implique en termes de méthode, de moyens et de responsabilité.

4- Permettre l'accès à la démarche de « parcours de vie » pour les personnes en difficultés psychiques graves, non encore reconnues handicapées du fait de la stigmatisation sociale qui les isole dans le déni.

5- Raisonner en termes de ressources sur un territoire et mettre en place des Conseil Locaux de Santé Mentale (CLSM) permettant d'identifier ensemble et sous la présidence d'un élu, les ressources disponibles, les besoins, les priorités et traiter les difficultés locales.

6- Mettre en place un système d'information qualitatif, quantitatif et financier et promouvoir les structures d'accueil, le logement accompagné et les services d'accompagnement financés sur le principe de la fongibilité asymétrique afin de réduire les hospitalisations et maîtriser les dépenses de santé.

7- Informer et former pour que la maladie psychique ne soit plus un tabou source de peur collective ou événementielle et que les personnes en souffrance psychique puissent réellement accéder à une vie sociale et si possible professionnelle.

8- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par un accompagnement individualisé dans la durée de la personne en souffrance psychique et de l'employeur. **Créer des conditions durables d'un retour à l'emploi** en mettant en place des collaborations fortes entre milieu ordinaire et milieu protégé, en rendant possible une fluidité des parcours et une continuité des ressources.

L'Unafam restera attentive à la prise en compte réelle des apports du rapport de Denis Piveteau et des recommandations ci-dessus.

*Pour accéder au rapport de Denis Piveteau, suivez ce lien : http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Zero_sans_solution_.pdf

MODULATIONS DES DOTATIONS ANNUELLES DE FINANCEMENT : « PSYCHIATRIE DES VILLES ET PSYCHIATRIE DES CHAMPS »

L'Unafam a cosigné l'article de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) à paraître dans sa prochaine revue. Ce texte porte également la signature de David Causse, Coordonnateur du Pôle Santé-Social de la FEHAP, Claude Finkelstein, Présidente de la FNAPSY et du Dr Christian Muller, Président de la Conférence Nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés en psychiatrie.

Il met l'accent sur la disparité des financements entre les régions en matière de psychiatrie. Ces ressources réparties en fonction des files actives des territoires entraînent en effet un clivage « ville/champs ».

Les signataires de l'article appellent la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) du Ministère à examiner de plus près ces inégalités régionales. Ceci afin de l'encourager à tenir compte des spécificités de la thématique psychiatrique et des besoins afférents. Nous vous tiendrons informés des réactions suscitées par cet article.

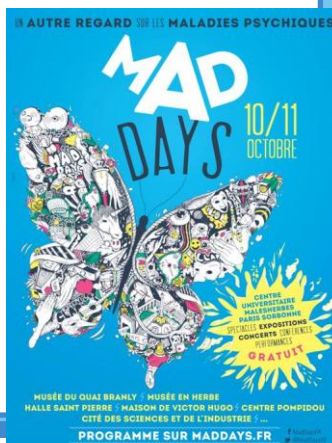
L'UNAFAM LANCE UNE ENQUÊTE SUR LES BONNES PRATIQUES D'ACCÈS AUX SOINS

Une enquête « repérage de bonnes pratiques » concernant l'accès aux soins des malades psychiques est menée par l'Unafam. Elle a pour objectif d'améliorer l'accès aux soins en diffusant, en particulier aux institutions concernées, les pratiques qui, du point de vue de l'Unafam, correspondent aux besoins des malades et de leurs familles. Les délégations adresseront aux adhérents, d'ici début septembre, les fiches qui composent le questionnaire.

L'AFFICHE DES MAD DAYS EN AVANT-PREMIÈRE

L'affiche officielle des Mad Days vient d'être officiellement validée. Cet événement grand public organisé par l'Unafam en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la Fnapsy aura lieu les 10 et 11 octobre prochains à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre).

Pour plus d'informations sur l'événement, visitez le site Internet de l'Unafam <http://www.unafam.org/Premiere-edition-des-Mad-Days-les.html>



L'UNAFAM AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HANDÉO

L'Unafam a rejoint le conseil d'administration d'Handéo. Elle y est représentée par sa directrice générale, Fabienne Duboscq. Handéo est une structure nationale créée en 2007 sous l'impulsion de structures œuvrant dans le domaine du handicap.

Avec le programme « Cap'Handéo », elle assure la labellisation de services proposés aux personnes en situation de handicap pour la mise en œuvre de bonnes pratiques. Elle conçoit également des formations à destination des intervenants et de leur encadrement. Handéo mène des enquêtes de satisfaction et des études sur les attentes des personnes concernées. Enfin, elle émet des recommandations, tant auprès des pouvoirs publics que des aidants et accompagnants professionnels.

Cette représentation donne un canal supplémentaire à l'Unafam pour se faire entendre et pour favoriser une prise en charge de qualité pour nos proches. Elle permet également de positionner le handicap psychique dans les pistes de réflexion engagées dans le domaine du handicap.



ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE-UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prospect Famille est ouvert à toute personne, adhérente ou non à l'Unafam, touchée par les troubles psychiques d'un proche. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.

Informations et inscriptions auprès de vos délégations.



Prochains Ateliers :

- Limoges (87) : septembre/octobre
- Albi (81) : 20-27 septembre et 18 octobre
- Chartres (28) : 26-27 octobre et 11 octobre
- Paris (75) : 27-28 septembre et 11 octobre
- Avignon (84) : 3-4-5 octobre
- Saine-Montaine (18) : séjour REPIT 7 au 13 septembre
- Lyon (69) : 20,27 septembre et 4 octobre
- Annecy (74) : 13, 20 et 27 septembre



CONCOURS D'ART POSTAL

L'Unafam lance un concours d'art postal du 30 juillet au 1^{er} octobre 2014.

Les thèmes choisis pour ce concours lancé auprès de tous les publics, petits et grands, adhérents ou non, artistes amateurs ou professionnels : « le rêve » ou « le papillon ».

L'objet de ce concours est la réalisation d'une enveloppe illustrée en s'inspirant de l'un ou de l'autre de ces deux thèmes. Les participants pourront décorer les enveloppes à l'aide de collages, dessiner, peindre... au choix. La seule contrainte sera de respecter la dimension de l'enveloppe : elle ne devra pas excéder 30 centimètres de côté et devra être affranchie au tarif en vigueur.

Le papillon est aussi l'emblème choisi pour illustrer les MAD DAYS des 10 et 11 octobre 2014 à l'occasion de la Journée mondiale sur la santé mentale (10 octobre). La remise des prix se fera à l'occasion des MAD DAYS, à la Sorbonne-Malesherbes, sur le stand de l'Unafam national.

Le bulletin de participation ainsi que le règlement complet du concours d'art postal Unafam sont à télécharger sur le site de l'Unafam : <http://www.unafam.org/IMG/pdf/Reglement-concours-art-postal-Unafam.pdf> et <http://www.unafam.org/IMG/pdf/Bulletin-inscription-concours-art-postal-Unafam.pdf>

RENCONTRE « RECHERCHE EN PSYCHIATRIE ET DOULEUR EN SANTÉ MENTALE »

La délégation régionale Unafam Rhône-Alpes organise une rencontre* consacrée à la souffrance en santé mentale. En effet, la souffrance psychique mais aussi physique s'empare des malades, souvent plongés dans la solitude et le silence. Il est alors difficile pour leur entourage de prendre conscience de cet état de fait et de réagir en conséquence.

Depuis 2009, l'Hôpital Saint Jean de Dieu de Lyon a mis en place le seul centre dédié à la douleur en psychiatrie. L'Unafam a sollicité le Dr Bismuth afin d'éclairer les familles sur ces consultations novatrices et trop méconnues.

Date et lieu :

18 et 19 octobre 2014

Palais des Congrès Sud Rhône-Alpes

Lac d'Aiguille

26300 Châteauneuf-sur-Isère

Informations : 04 37 47 99 93 – rhonealpes@unafam.org

Retrouvez le programme de cette rencontre en suivant ce lien :

<http://www.unafam.org/Rencontre-regionale-Recherche-en.html>



UNAFAM ET RÉSEAUX SOCIAUX : SOYEZ PRUDENTS

De nombreux comptes « Unafam » ont été ouverts sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et Twitter. Ceux-ci ne sont pas officiels et contraires à la législation. Les propos qui y sont tenus ne peuvent engager la responsabilité de l'Unafam national ni de son président.

Retrouvez les comptes officiels Unafam Twitter et Facebook aux liens suivants : <https://twitter.com/Unafam> et <https://www.facebook.com/unafam.official>



**Union nationale de familles et amis
de personnes malades et /ou
handicapées psychiques**

SIEGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 Paris

Écoute-famille : 01 42 63 03 03

Service Administratif : 01 53 06 30 43

Fax : 01 42 63 44 00

www.unafam.org • infos@unafam.org

